

# LE PRÉCURSEUR

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, MARITIME ET LITTÉRAIRE.

PAIX.

LIBERTÉ.

PROGRÈS.

## MÉTÉOROLOGIE.

Thermomètre: 7°.  
Baromètre. Beau-fixe.  
Plein mer. — 4 h. de l'après-m.  
Lever du soleil, 7 h. 44. m.  
Lever de la lune, 11 h. 50 m. s.  
P.-L. le 5 à 5 h. 45 m. matin.  
N. L. le 19, à 9 h. 25 m. soir.

Vents. — E.  
État du ciel. — très-clair  
Basse mer. 10 h. du matin.  
Coucher du soleil. — 4 h.  
Coucher de la lune. — 5 h. 10 m.  
D. Q. le 15, à 4 h. 55 m. matin.  
P. Q. le 26, à 7 h. 45 m. soir.

## ON S'ABONNE

A Anvers, au bureau du *Précurseur*, rue Aigre, N° 526, où se trouve une boîte aux lettres et où doivent s'adresser tous les avis.  
En Belgique et à l'étranger, chez les directeurs des postes.  
La quatrième page consacrée aux annonces, est affichée à la bourse d'Anvers, et à la bourse des principales villes de commerce.  
Le prix des annonces est de 25 centimes par ligne d'impression; Un soin tout particulier sera porté à les rendre exactes, claires et très-visibles.

PORTES DE LA VILLE.

Ouverture: 6 heures du matin. — Fermeture 9 du soir.

## PRIX DE L'ABONNEMENT.

POUR ANVERS.

A l'année. . . . . fr. 60  
Par semestre. . . . . » 30  
Par trimestre. . . . . » 15

POUR LA BELGIQUE.

A l'année. . . . . fr. 72  
Par semestre. . . . . » 36  
Par trimestre. . . . . » 18

Pour l'étranger 20 francs.

## BRÉSIL.

Les correspondances de Rio-Janeiro sont du 30 octobre. On ne parlait que de l'élection d'un régent, en remplacement du seigneur Bráulio-Montz, décédé. Le choix est tombé sur le seigneur Diego-Antonio Feijo, membre du sénat, homme politique très modéré. Sa nomination paraît produire une impression favorable. L'élection, ainsi que cela se pratique aux États-Unis, a été faite par le corps constituant général de l'empire. M. Feijo a obtenu une majorité considérable sur tous ses concurrents, et même sur celui qui venait immédiatement après lui. Il a eu 2,826 voix et M. Cavalcanti 2,251. A l'exception de ces deux personnages, pas un n'a réalisé 1,000 voix, et un grand nombre d'aspirants n'ont obtenu qu'une voix. Il y en a eu 270 présentés aux chambres. Le 9 octobre, les deux chambres réunies pour vérifier les pouvoirs ont déclaré M. Feijo dument élu.

Les nouvelles des provinces sont mauvaises: Para était toujours entre les mains des rebelles; mais leurs ressources étant épuisées, on espérait qu'ils ne pourraient se soutenir long-temps. — Des troubles ont éclaté à Rio-Grande. On pensait qu'à l'arrivée du nouveau gouverneur ils cesseraient. — Les journaux parlent de réglemens importants qui doivent bientôt intervenir relativement au papier-monnaie du Brésil: on substituerait du papier du gouvernement aux billets de la Banque éteinte. (Globe.)

— Les nouvelles de Para portent que l'expédition dirigée contre les insurgés de cette ville a complètement échoué. La nouvelle avait été reçue à Rio-Janeiro que Vinagre, usant de ruse, avait conclu un traité d'alliance avec les tribus indiennes des environs qu'il avait admises dans la ville et qui massacraient et pillaient; tous les étrangers avaient été forcés de fuir. On disait aussi que Vinagre avait été fait prisonnier par les troupes du gouvernement.

Le nouveau régent du Brésil a récomposé un nouveau cabinet. La fermeté de son caractère donnait de grandes espérances pour la paix du Brésil. (Courrier.)

— On lit dans les correspondances de Rio adressées au *Morning-Herald*: « Le nouveau régent, le seigneur Feijo, est un homme qui paraît jouir d'une assez bonne santé: il était très éloigné de désirer l'honneur qui vient de lui être fait; il a déjà prêté le serment d'usage dans le sénat. Le 24, il a publié sa profession de foi politique, conçue en des termes très généraux; il s'engage à améliorer la position du pays et surtout ses finances. Le 25 octobre il a ajourné la session au mois d'avril prochain; la veille il a donné audience à la députation de l'assemblée générale qui présentait un projet de loi pour l'exclusion de tous droits à la couronne brésilienne, de dona Maria II de Portugal, et pour la reconnaissance de la successibilité au trône, en cas de décès de l'empereur sans postérité, de la princesse dona Januaria, deuxième fille de don Pedro et de sa première femme, née en mars 1821. L'empereur est né en 1825. La commission du régent doit durer quatre ans. »

## TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, 18 novembre.

Le bateau à vapeur anglais le *Pluton*, qui a conduit lord Durham à Odessa est attendu ici; on assure qu'à son retour il visitera les bouches du Danube. Les Anglais veulent savoir peut-être ce que les Russes ont entrepris sur ce point.

— L'escadre turque a passé devant le château des Dardanelles, le 4 novembre dernier; mais on ne connaissait rien de sa destination réelle. Cette escadre se compose d'un vaisseau de guerre rasé sur lequel était arboré le grand pavillon amiral, de deux frégates, dont l'une porte le pavillon de Tahir capitaine-pacha, d'une frégate tunisienne, de deux corvettes, d'un brick et d'un petit cutter.

## FRANCE.

PARIS, le 31 décembre.

M. le duc d'Orléans est arrivé à Paris hier à 4 heures du soir, accompagné du général Baudran et de M. Ad. Pasquier, son chirurgien. Le prince est assez bien portant, quoiqu'il boite encore légèrement; la blessure se trouve à la cuisse gauche au-dessus du genou; le prince n'était qu'à cent pas des tirailleurs ennemis quand il a été atteint. Quand la balle est arrivée à lui elle avait déjà fait un

ricochet sur un rocher, sans quoi, à une pareille distance, elle eût occasionné une blessure tellement grave que l'amputation aurait été nécessaire.

Le général Oudinot qui a eu la cuisse traversée par une balle, se trouve hors de tout danger. Il est aussi de retour à Paris.

— Aucun des journaux ministériels ne parle aujourd'hui du prétendu complot ni des arrestations qui en auraient été la suite. Il paraît en effet que rien de semblable à une conspiration n'a été découvert, ce qui toutefois n'a pas empêché la police d'arrêter plusieurs personnes et entr'autres M. Br...; ce fait ainsi que toutes les autres précautions prises pour l'itinéraire du roi ne sont que des mesures de précaution. On trouve bon, toutes les fois que le roi doit sortir, d'arrêter préventivement un certain nombre d'individus mal notés à la police. L'arrestation de M. Perrault est confirmée.

— La chambre des pairs, après la nomination de ses secrétaires, a procédé hier à l'admission des nouveaux pairs. Elle s'est ensuite occupée de la formation des bureaux et a nommé la commission pour la rédaction de l'adresse; les membres de cette commission sont: MM. Villemain, Bastard, Lallemant, de Clunan, Choiseul, Barthe, Siméon et d'Argout.

## EXPÉDITION DE TRÉMÈCEN.

Correspondance du Toulonnais. — Un bâtiment de l'état a été expédié d'Oran pour Port-Vendres, avec la mission de faire préparer tout ce qui est nécessaire pour recevoir la portion des troupes de l'expédition de Mascara qui rentre en France.

Les lettres remises à Port-Vendres et arrivées ici par la poste, nous apportent des nouvelles de Mostaganem et d'Oran à la date du 14 et du 15 de ce mois.

— Une expédition, composée de 3,000 fantassins et de 1,500 cavaliers français, turcs et arabes, doit partir le 21 d'Oran pour Trémecen, sous le commandement du maréchal Clausel. Cette excursion a pour but d'abattre complètement la puissance d'Abd-el-Kader. Le maréchal recevra, pendant le trajet, la soumission des tribus de cette partie de la province, et nommera pour chacune un caïd dévoué aux français. On donnera probablement le commandement de Trémecen à Mustapha, qui a déjà sous ses ordres les turcs formant la garnison de la citadelle. L'autorité française sera bientôt établie et respectée dans toute la province d'Oran. Le maréchal gouverneur ne rentrera à Alger qu'au retour de cette campagne, qui ne durera guère que 8 à 10 jours. Trémecen est à 25 lieues d'Oran, mais la route qui y conduit est praticable, et l'armée ne rencontrera pas les obstacles de terrain qui ont retardé sa marche pendant l'expédition de Mascara.

— De son côté, le *Courrier français* reçoit d'Oran les renseignements suivants:

« Les habitants de Trémecen ont été désunis par les intrigues d'Abd-el-Kader, et c'est par suite de cette division que depuis l'état d'hostilité, les uns se montraient pour lui et les autres pour nous. Quoiqu'ils n'aient envoyé à l'émir qu'un très petit nombre de cavaliers (déjà rentrés chez eux), ils peuvent mettre sur pied plus de 2,000 hommes aguerris, sans compter leurs alliés ordinaires. Non seulement ils n'ont aucune liaison avec les habitants du royaume de Maroc qui les avoisine, mais ils se regardent comme fort supérieurs à eux, et, sous ce rapport, comme sous celui de leur tenue à la guerre, ils pourront devenir une excellente avant-garde contre les Arabes des plaines de Fetz et de Chaïa.

« Il paraît que la ville peut facilement être mise en état de défense et que le territoire environnant fournit à bon prix de suffisants moyens de subsistance. La possession incontestée de Trémecen décidera d'ailleurs la soumission de toutes les tribus de cette partie du beylick, lesquelles, quoiqu'on en ait dit, n'ont jamais été unanimement et chaudement pour Abd-el-Kader, et le commerce intérieur avec Ouchda et les provinces de Maroc prendra une extension qui deviendra fort avantageuse à nos établissemens d'Oran.

« Suivant tous les rapports des Arabes, Abd-el-Kader n'a plus avec lui que quelques centaines de cavaliers dont le nombre diminue chaque jour, et il va se retirer, au sud de Mascara. Plusieurs de ses marabouts l'ont même

abandonné et sont revenus dans les tribus, déclarant que *la main de Dieu s'est retirée de lui*. Il n'y a plus, à proprement parler, de tribus en état de guerre et il nous devient aisé de les maintenir dans la soumission, car elles sont plus divisées que jamais. »

## CHAMBRE DES PAIRS.

(Présidence de M. le comte Portalis, vice-président.)

— Séance du 30 décembre.

A deux heures moins un quart M. le comte Portalis monte au fauteuil et ouvre immédiatement la séance. MM. les pairs sont au nombre d'environ 70. M. Duperré, ministre de la marine, est seul au banc des ministres.

M. Le Président. J'appelle pour former le bureau provisoire, ceux de MM. les pairs que leur âge indique pour y siéger.

MM. le marquis de Barthélemy, de Lanjuinais, Chollet et de Ségur, les quatre plus jeunes membres de l'assemblée prennent place au bureau des secrétaires.

M. Cauchy, l'un des secrétaires archivistes, donne lecture du procès-verbal de la séance royale et s'arrête au discours qu'a prononcé hier S. M.

M. Le Président lit le discours du roi au milieu d'un profond silence.

M. le secrétaire achève ensuite la lecture du procès-verbal.

M. Le comte de Montbadon s'excuse par écrit de ne pouvoir pour cause de santé prendre part en ce moment aux travaux de la chambre.

Il est procédé à un scrutin pour la nomination de quatre secrétaires définitifs. MM. Dutailly et de Lauriston sont désignés pour remplir les fonctions de scrutateurs.

Le dépouillement du scrutin a donné le résultat suivant: Nombre de votans 77; majorité 39.

Les suffrages se sont ainsi répartis, M. le duc de Reggio 77; M. le duc de Mortemart 74; M. Girod de l'Ain 69; M. le baron de Fréville 68.

M. le président invite MM. les secrétaires définitifs à prendre place au bureau qui se trouve ainsi définitivement constitué. Il en sera donné connaissance par un message à la chambre des députés.

M. le duc de Broglie, président du conseil, est introduit et prend place près de M. Duperré.

M. le Président donne lecture à la chambre des ordonnances du Roi portant nomination de 30 nouveaux pairs.

Il est tiré au sort trois commissions composées de trois membres chacune qui seront chargées de la vérification des titres produits par les pairs nouvellement nommés.

M. le président invite les membres de ces commissions à se réunir immédiatement et à faire leurs rapports séance tenante.

Il est procédé au tirage au sort des bureaux.

Après un courte suspension de l'audience, on entend les rapports des commissions chargées de la vérification des titres des nouveaux pairs.

M. Girod (de l'Ain) rapporteur propose de déclarer valides les titres produits par MM. le marquis de Cordoue, le lieutenant-général Denis de Denremont, le baron de Feutrier, Fréteau de Pény, le marquis de la Moussaye, le comte de la Moussaye, le comte de la Riboissière, le baron Ledru des Essarts, le comte Lezaï Marmésia, le baron Hector de Mortier, le lieutenant-général comte Perthes.

La chambre déclare les titres valides et prononce l'admission des nouveaux pairs.

Sur les rapports de MM. de Noé et Gautier les nouveaux pairs dont les noms suivent sont admis: Ce sont MM. le baron Bigot de Morogues, le lieutenant-général de Brun-de Villeret, de Cambacères, le marquis de Châteaugiron, le baron de Prony, le comte de Rambuteau, de Ricard, de Rochambeau, le comte de Ferrant, le baron de St-Aignan, le vicomte Siméon, le général Vallée, le baron Voysin de Gartempe.

M. le Président. On m'annonce que plusieurs des pairs dont les titres viennent d'être vérifiés par la chambre, sont présents et demandent à être introduits. J'invite M. le grand-référendaire et MM. de Larocheffoucauld et Haudelet à vouloir bien aller au-devant d'eux.

Dix-huit nouveaux pairs sont introduits avec le cérémonial accoutumé; chacun d'eux ayant prêté serment hier à

la séance royale, est invité à prendre place immédiatement dans les rangs de l'assemblée.

La chambre se retire dans ses bureaux pour procéder à leur organisation et nommer la commission qui sera chargée de la rédaction de l'adresse en réponse au discours du roi.

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS.**

*Fin de la séance du 30 décembre 1835.*

(Présidence de M. Bedoch, vice-doyen d'âge.)

Après les rapports sur la vérification des pouvoirs l'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection du président de la chambre. En voici le résultat :

Nombre des votans 278 ; majorité 140 ; M. Dupin 164 ; M. Laffite 54 ; M. Sauzet 54 ; M. Martin du Nord 9 ; M. Royer Collard 2 ; M. Mauguin 3 ; M. Fulchiron 1.

En conséquence M. Dupin est proclamé président.

On passe ensuite à la nomination des vice-présidents. En voici le résultat : Votans, 260 ; majorité, 131. MM. Sauzet, 152 voix, Martin (du Nord), 128, B. Delessert, 96. M. Sauzet ayant obtenu seul le nombre de voix nécessaire, est proclamé vice-président.

La séance est levée et renvoyée à demain.

*Séance du 31 décembre.*

(Présidence de M. Bedoch, vice-doyen d'âge.)

A une heure et un quart, la séance est ouverte en présence de douze ou quinze députés ; le procès-verbal est lu et adopté.

A une heure et demie, M. Viennet réclame l'appel nominal. M. Despaut, secrétaire provisoire, fait cet appel nominal, et la chambre procède au scrutin pour la nomination des trois vice-présidents qui restent à nommer.

Voici le résultat de ce scrutin : Votans, 240 ; majorité absolue, 125 ; M. Passy, 140 voix ; Pelet de la Lozère, 139 ; Martin (du Nord). On tire au sort la grande députation qui doit aller féliciter le roi à l'occasion du 1<sup>er</sup> janvier. La députation se réunira à onze heures demain à l'hôtel de la présidence.

**NOUVELLE ORDONNANCE SUR LES HOUILLES ÉTRANGÈRES.**

Le *Moniteur* publie l'ordonnance suivante :

Louis-PHILIPPE, etc. Art. 1<sup>er</sup>. Le droit des houilles étrangères, importées des Sables-d'Olonne exclusivement à Saint-Malo inclusivement, sera de 60 centimes par cent kilogrammes.

La surtaxe de navigation, établie par la loi du 28 avril 1816, pour les importations faites par navires étrangers, s'ajoutera au droit ci-dessus, ainsi qu'à celui déterminé par notre ordonnance du 10 octobre dernier.

2. Le droit de 60 centimes, fixé par la frontière du Nord qui s'étend de la mer à Batsieux, ne se percevra plus que de la mer à Halluin inclusivement.

3. Le bureau de Sapogne est substitué à celui de Saint-Menge, pour terminer la ligne par laquelle, à partir de Blanc-Misseron, les fontes brutes peuvent être admises au droit spécial fixé par la loi du 27 juillet 1822, pour la ligne d'entre Soire-le-Château et Rocroy.

4. Les bureaux de Tonne-la-Longue et de Longwy sont ajoutés à celui d'Évrangès, désigné par notre ordonnance du 10 octobre dernier, pour l'importation, aux droits de la loi du 21 décembre 1814, des fers traités au bois et au marteau.

5. Les pierres dites *écossais*, désignées par notre ordonnance du 10 octobre dernier, seront admises par les ports, aux droits des matériaux à construire, comme celles qui sont importés par terre.

**NOUVELLES D'ESPAGNE.**

On lit dans la *Gazette de Madrid* du 22 décembre :

Nous recevons par voie extraordinaire la *Gazette de Madrid* du 22 décembre ; elle contient l'article suivant :

» Par suite des réclamations du gouvernement espagnol ; S. M. le roi des français a ordonné que le nombre des troupes cantonnées dans les départemens voisins des Pyrénées, serait doublé et que les lignes de douanes seraient aussi renforcées pour empêcher la contrebande au profit des factieux.

» Il a ordonné en outre que tous les partisans du prétendant dans ces départemens frontières, seraient internés en France, sans avoir égard à aucune réclamation, tout ceci en vertu de la bonne harmonie qui règne entre les deux gouvernemens. Communication de cette mesure est donnée aux consuls espagnols de Bayonne, d'Oloron et de Perpignan. Ces consuls ont été déjà prévenus par le gouvernement espagnol, de former des listes qu'ils devront adresser à notre ambassadeur à Paris. Celui-ci devra à son tour les adresser au gouvernement de S. M. le roi des français afin que l'exécution de la mesure ordonnée, puisse avoir lieu.

» Ces faits témoignent clairement de l'intention du gouvernement français de soutenir le traité de la quadruple-alliance et les intérêts du trône légitime et de la liberté en Espagne. Ils démontrent en même temps la fausseté de ces bruits répandus depuis quelques jours et qui doivent s'éteindre comme ils sont nés. D'après ce qui vient d'être dit, nous n'avons plus rien à demander au gouvernement français pour son exactitude dans l'accomplissement des traités et pour l'affection invariable qu'il a vouée aux institutions qui forment le lien de l'alliance de l'Occident européen, et qui assurent la liberté du monde. Malgré d'aussi grandes précautions, il sera possible encore que des marchandises de contrebande s'introduisent en Espagne ; nous savons déjà que l'intérêt individuel a le secret d'é luder parfois les mesures les plus prudentes et les plus sévères de l'autorité ; mais cela ne peut diminuer en rien le mérite d'un gouvernement qui est notre allié et qui remplit dignement les obligations attachées à ce titre.

**NOUVELLES DE LA FRONTIÈRE.**

On nous écrit de Bayonne 26 Décembre :

Rien de nouveau d'Espagne, la canonade du côté de St.-Sébastien et Guetaria se faisait entendre hier. Ce dernier point était très resserré par les carlistes et il est à croire s'il n'est pas promptement secouru qu'il ne tombe en leur pouvoir. L'infant don Sébastien commandait le siège de cette place.

Nous avons annoncé qu'une nouvelle expédition devait avoir lieu en Catalogne. Dans ce but, don Carlos a désigné le 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> bataillons de Navarre, commandés par le brigadier don Thomas Tarragual, qui étaient réunis à Dicastillo.

Là, on leur a lu la souveraine résolution dans laquelle il est dit : qu'il est indispensable que 6 bataillons d'infanterie et un escadron de cavalerie passent en Calogne ; mais toutefois volontairement, et non par force. Les soldats se sont écriés qu'ils suivraient leur chef partout où il les conduirait ; les 3 autres bataillons appartiennent aux provinces basques.

Les préparatifs de cette expédition se font ; les troupes sont déjà complètement équipées et doivent se mettre en marche dans les premiers jours de janvier.

Le 17 du courant, le vice-roi de Navarre par intérim, a imposé une amende de 20,000 fr. à l'ayuntamiento et aux personnes aisées d'Aoiz pour n'avoir pas prévenu les chrétiens de la présence des carlistes.

Don Martin Luis Etchevarria, ex-alcalde de la vallée de Bastan, et membre de la junte de Navarre, avec un secrétaire, va faire partie de l'expédition carliste en Catalogne.

Par ordre de don Carlos une nouvelle levée va avoir lieu ; elle comprendra tous les individus de 18 jusqu'à 40 ans. La *quinta* se réunira à Tolosa. La junte de cette province dresse les listes à cet effet.

Le 19 du courant, la colonne du brigadier Mendez Vigo est arrivée à Huarte et Villaba ; celle d'Oràa à Ororbía, Orcoyen et Arazuri, et celle du brigadier Ocana, composée de 6 bataillons de la garde royale et 400 chevaux, à Pampelune. Ces trois colonnes, assure-t-on, doivent s'opposer à l'expédition en Catalogne projetée par les carlistes.

On nous écrit de Saint-Sébastien, le 24 décembre :

Les factieux occupent toujours leurs positions de San-Bartolomé, à une petite distance des premières maisons du faubourg de Saint-Martin.

Vous savez déjà que nous avons reçu depuis le 17, un bataillon du régiment provincial de Ségovie, deux mortiers, des bombes, des grenades, etc. La plus grande surveillance a lieu, surtout pendant la nuit ; nous n'avons pas des craintes bien sérieuses pour la ville, mais il est bien fâcheux de nous obliger à tenir nos portes fermées, et de voir surtout des batteries ennemies toujours prêtes contre les plus petites barques qui se présentent dans le port.

La compagnie des chasseurs de notre garde nationale et quelques chapelgorris viennent d'arriver ce matin sur le bateau à vapeur *l'Isabelle II*.

Le 20 du courant, Melchor de Silbestre qui commande les forces carlistes devant Guetaria, a envoyé au gouverneur du fort un parlementaire avec une lettre ainsi conçue :

« Désirant éviter l'effusion du sang espagnol, tout en obéissant aux ordres du général en chef de l'armée de don Carlos V, qui me prescrivent de m'emparer à tout prix du fort de Guetaria que vous défendez, je vous propose une capitulation honorable que vous pourriez dicter, sous cette réserve, que la garnison restera prisonnière de guerre et qu'un sauf-conduit sera accordé aux familles compromises etc. »

« Au camp de Guetaria, le 20 décembre. »

Le gouverneur Jacinto Mendez Taboada réunit aussitôt les officiers de la garnison, et c'est avec leurs concours unanimes que la réponse suivante a été faite au chef carliste :

« Comme vous je désire éviter l'effusion du sang espagnol ; il pourrait donc en résulter que nos sentimens sont les mêmes ; malheureusement nous différons sur les moyens d'atteindre un but qui nous est commun.

« Vous avez reçu les ordres les plus explicites pour vous emparer à tout prix de ce poste ; à mon tour, j'ai reçu les mêmes ordres pour le défendre ; je ne crois pas encore que toute résistance soit inutile, et je ne songe même pas à une capitulation. Voilà la réponse de l'affectueux serviteur qui vous baise les mains. — A Guetaria, le 20 décembre. »

L'artillerie du fort de Guetaria se compose de 2 obusiers, de 4 canons dont un de 36, un autre de 24 et les deux autres d'un moindre calibre. 80 hommes viennent d'y arriver de Léqueitio. On espère que les carlistes se laisseront et qu'ils leveront le siège.

650 hommes composent la garnison de Guetaria.

(*Sentinelle des pyrenées.*)

**HOLLANDE.**

JOURNAUX DU 31 DÉCEMBRE.

Le *Handelsblad* contient l'arrêt de la cour d'assises d'Amsterdam dans l'affaire des troubles qui ont eu lieu au Heere-markt.

Les accusés Pierre Cornille Bakker, Martin Belders, Jean Belders, Lucques Math Kop, et Jean Kraaivanger, ont été déclarés *non coupables* des faits à eux imputés et ont été remis en liberté. Pierre Roseille a été déclaré coupable d'attaque et résistance exercées avec violence contre des employés du service public, contre un commissaire et des agens de police, agissant tous pour l'exécution des lois et des ordonnances de l'autorité publique, lesquelles attaque et résistance de fait ont été commises par plus de 20 personnes armées ; il a été acquitté du chef de

dévastation et incendie d'un bâtiment qu'on lui imputait. Il a été condamné à 8 ans de réclusion et à l'exposition pendant un quart d'heure. Cornille Jean Huntelaer a été déclaré coupable de la rébellion susdite et d'excitation à la révolte. Il a été condamné à la même peine que P. Roseille. Le nommé Blokhoff a été condamné à 5 ans de réclusion et à l'exposition ; Godefroid-Frédéric Baar a été condamné à être fustigé, la corde au cou, à la flétrissure et 8 ans de réclusion. Il a été déclaré coupable d'avoir porté des blessures à un agent de police et de récidive de rébellion ; Ant. Ekker a été condamné à 5 ans de réclusion et à l'exposition ; François Kelders à la fustigation, la marque avec la corde au cou et à la réclusion pendant 8 ans ; Jean Sterrenberg à 8 ans de réclusion et à l'exposition ; Jean Herikmeyer à 6 ans de même peine et à l'exposition ; Pierre-Guill. de Jong à la même peine.

**BELGIQUE.**

BRUXELLES, le 2 Janvier.

Les réceptions ont été fort nombreuses hier à la Cour. De une heure jusqu'à cinq de l'après-midi les voitures n'ont cessé de circuler sur la Place des Palais.

— La musique de la garde civique a exécuté hier vers cinq heures du soir différens morceaux d'harmonie dans les appartemens du palais.

— Avant-hier, à six heures du soir, est entré en ville, par la porte de Louvain, un fiacre dans lequel les employés de l'octroi ont saisi 3 barils de genièvre. La voiture et les chevaux ont été retenus pour sûreté du paiement de l'amende.

ANVERS, 2 Janvier.

L'Escaut charrie des glaces, au point que la navigation est totalement interrompue. Le navire *Ludd*, a essayé en vain de partir à la marée, il sera forcé d'hiverner avec les autres navires qui sont dans le port.

On ne donne plus des pilotes pour la descente des navires.

A Bruxelles on a fait aujourd'hui les Ardoins 50 7/8 A.

— Un arrêté de la députation des États de la province d'Anvers, fixe les époques de la vérification des poids et mesures pendant 1836. Dans la ville d'Anvers, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin. A Malines, du 4 janvier au 31 mars. A Turnhout, du 1<sup>er</sup> mars au 30 avril. Pour la ville de Liège et les communes rurales l'époque de vérification sera ultérieurement fixée.

— D'après l'arrêté royal du 28 décembre, en 8 articles, les détenus ne recevront plus l'argent de poche, mais seulement des gratifications ou prorata de la quantité et de la qualité de leur travail, et pour la bonne conduite, le zèle et l'assiduité. Ces gratifications sont graduées et tarifées par un arrêté ministériel du 29, en 5 articles.

— Le sénat s'est réuni hier soir, à 7 heures, pour le dernier vote sur la loi des péages. L'amendement de M. le comte de Quarré a été l'objet d'une nouvelle discussion, et il a été adopté à la majorité de 20 voix contre 10. Sur le vote de l'ensemble la majorité a été de 21 contre 7.

— Le 22 décembre, M. le comte Joseph de Baillet a été reçu par S. M. le roi de Prusse, à qui il a eu l'honneur de remettre les lettres de créance qui l'accréditent près du gouvernement prussien en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Belges.

(*Moniteur.*)

— D'après le *Times*, le paquebot du gouvernement, (*corvette Pantaloon*), est parti jeudi dernier de Falmouth pour les États-Unis, avec des dépêches qui ont fait généralement croire à Londres que des démarches de la part du gouvernement anglais étaient faites pour résoudre à l'amiable la question américo-française.

— Le célèbre crû de Château-Margaux où se récolte l'une des meilleures qualités des vins de Bordeaux, était affermé pour dix ans, à M. Lynch, de New-York, et à M. Barclay, de Londres, qui ont fait des gains immenses. Ce bail expirait en 1835 ; M. Aguado vient d'acheter ce riche domaine.

On écrit de Francfort s.m. 26 Décembre :

L'adhésion de Francfort au système de Douanes Prussiennes que l'on avait annoncée comme très prochaine vient d'éprouver de nouveaux retards suscités par l'Angleterre.

On sait que par suite du traité de Commerce entre la Grande Bretagne et Francfort, celle-ci doit obtenir l'assentiment de son alliée et cet assentiment est refusé aujourd'hui malgré les assurances contraires données par lord Palmerston, lorsqu'on n'en était encore qu'en pour-parlers avec la Prusse. Ce refus a occasionné une réunion du Sénat de Francfort qui a décidé que le sénateur *Harnier* serait envoyé à Londres pour faire des représentations à cet égard. Le choix s'est porté sur ce sénateur à raison de l'intimité qui règne entre lord Palmerston et lui.

**CHRONIQUE COMMERCIALE.**

ITALIE. — Le roi de Sardaigne, prenant en considération l'accroissement des rapports commerciaux entre ses états et les ports orientaux de l'Amérique méridionale, vient de créer deux consulats généraux : l'un pour les provinces de Rio-de-la-Plata, serait établi à Buenos-Ayres, l'autre, pour l'état d'Uruguay, à Monte-Vidéo. M. le baron Piccollet d'Hermillon, nommé tuteur de ces deux consulats, est déjà parti pour se rendre à son poste.

— On a fait récemment à Liverpool la découverte d'une fraude dont le gouvernement a été victime pour plus de 3000

PARTIE MARITIME. SINISTRES.

— On nous écrit de Bayonne, 26 décembre : Le capitaine Mingaut du Lougre l'Améline, de Morlaix à Bayonne a recueilli les trois hommes qui composaient l'équipage du chasse marée les bons amis de la Rochelle, cap. Bonnetière, parti de Morlaix avec un chargement de haricots pour Bordeaux ce navire a coulé bientôt après que son équipage l'a abandonné.

La Rochelle, 26 décembre. Le navire Zelia, cap. Dubin, de Nantes à Bordeaux a coulé sur la roche St-Lambert : près la Maréchale, on dit qu'il a été créé par un glaçon.

On nous écrit de Dunkerque, 31 Décembre 1855. Le navire Père de famille cap. Bourgain, dont vous entretenait ma dernière et qui a fait côte à Calais, est entièrement brisé, on a dû vendre ce jour une légère partie de la cargaison et quelques débris sauvés, ce navire ne s'est pas mis à la côte pour le salut commun comme on l'avait dit précédemment l'événement ayant eu lieu par cas fortuit, les pompes étaient franchies lorsque tout-à-coup le navire s'est rempli d'eau et a coulé, le capitaine suppose qu'un about aura largué ce qui a occasionné l'événement.

Gènes, 19 décembre. Le cap. Rossetti de l'Adélaïde Sarde, a fait naufrage à l'embouchure du Danube, le navire est perdu, l'équipage s'est sauvé, on espérait faire quelque petit sauvetage.

Le navire Dorothea, cap. Petit, de Marseille à Anvers, et dont on n'avait pas eu de nouvelles depuis son départ a péri totalement sur la côte du Portugal, l'équipage a été recueilli par un navire anglais, et conduit à Lisbonne, où il est arrivé le 13 décembre. Le capitaine a fait part de cet événement à ses consignataires Messieurs G. et C. Kreglinger.

NAVIRES EN RETARD.

On nous écrit de Morlaix, 26 décembre : Le navire Marianne, cap. Servet de Cette à Brest. Ce navire a passé le détroit en même temps que le Benjamin et le Tage le premier arrivé à Brest depuis la fin de novembre et le second entré au Havre du 1er ou 2 décembre.

NAVIRES RENCONTRÉS.

On nous écrit de la Rochelle, 26 décembre : Le navire Anselme, cap. Leguénal de Bordeaux à Tampico a été rencontré en mer le 24 octobre dernier, par 64° long. ouest et 20° lat. nord. Tout allait bien à bord d'après une lettre du cap. reçue par la voie d'Angleterre.

SAUVETAGES.

On a sauvé près de Sheerness, quelques marchandises du navire l'Alliance, cap. Ricard naufragé dans sa traversée de Rotterdam au Havre. Le cap. s'est rendu sur les lieux pour les réclamer.

NOUVELLES DE MER.

On nous écrit de la Rochelle, 26 décembre. La navigation est totalement interrompue depuis le 24 décembre, tous les navires dans le port ont été mis à quai à 4 amarres et sont à l'abri de tout danger. Le Blayais, cap. Lepout, de montée est à l'Isle Verte près Blaye, on il a été abrité.

Beaucoup de caboteurs qui ne peuvent monter à cause des glaces sont sur les vases à Pauillac. Ainsi que le Colosse, cap. Gorce, venant de St-Jean-de-Nivarna et les deux frères, cap. Rouffio du Havre.

Le paquebot Natchez, venant de New-Orléans a rencontré le 17 décembre par 44 latitude nord et 55, 50 longitude ouest, le paquebot américain Charles-Carroll, allant du Havre à New-York.

On nous écrit de St-Malo, 26 décembre : Le navire Foudre, signalé en retard est relâché auprès de Kase (Irlande) pour réparer ses avaries depuis le 29 novembre.

MOUVEMENTS DES PORTS.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 1<sup>er</sup> ET 2 JANVIER.

Le brick anglais Adonis, cap. Tourou, ven. de Messine, ch. de fruits.

Le brick sicilien Maurabico, c. Cardillo, ven. de Messine, ch. de fruits.

Le schooner belge Eclair, cap. Salzieder, ven. de Villa-Nova, ch. de figues et joncs.

Le brick belge Eliza, cap. Vandersweep, ven. de Paramaribo, ch. de café, sucre et cuirs.

Le brick danois George, cap. Muller, ven. de Céphalonie, ch. de corinthes.

Le bateau à vapeur anglais John Bull, cap. Corben, ven. de Londres, ch. de diverses marchandises.

livres sterling qu'il aurait dû recevoir en droits sur des vins et eaux-de-vie. Le moyen employé pour cette contrebande était fort simple : On avait ouvert un magasin donnant sur la rue, dont le fond était contigu à un autre magasin d'entrepôt, contenant des vins et eaux-de-vie, sous les clefs de la douane. Or, on avait ensuite construit des tuyaux avec pompe à syphon et établi une communication du magasin ouvert au magasin fermé, et par ce moyen les vins et eaux-de-vie passaient dans des barriques préparées exprès et introduites pleines d'eau qu'on substituait ensuite aux spiritueux extraits du magasin de la douane dont les barriques paraissaient ainsi toujours remplies de leur contenu originel. Le hasard fit enfin découvrir cette fraude ingénieuse dont on n'a pu découvrir encore les auteurs.

RERTCH, 16 novembre. — Notre prince-gouverneur vient de recevoir de S. E. le comte Woronzof gouverneur d'Odessa l'avis de l'établissement de nouvelles douanes à Berdianka et Rostow; ce qui nous fait conjecturer que tout le commerce de Marionopoli sera transféré à Berdianka.

— On a reçu des nouvelles très-récentes d'Alexandrie par la voie de Trieste. Elles portent que les armemens y continuent toujours et que des envois en Syrie de troupes et munitions se font sans interruption. Les premières ventes de coton avaient eu lieu à Alexandrie et les prix étaient de 22 à 23 piastres le quintal.

DIRECTION DES POSTES.

L'Escaut ayant commencé à charier des glaçons, le passage de la malle ne peut plus avoir lieu nûitement; en conséquence la correspondance pour les Flandres et l'Angleterre (par Ostende) sera expédiée à dater de ce jour, et jusqu'à ce que l'entrave existant viendra à cesser, à 4 heures de relevée. Les petites boîtes de la ville seront levées à 3 heures celle du bureau à 3 1/2 heures et les affranchissemens seront reçus jusqu'à 3 1/4.

Anvers, le 2 janvier 1856.

COMMERCE.

PLACE D'ANVERS 31 DECEMBRE.

CAFÉS. — 100 balles Brésil verdâtre à 32 3/4 cents consommation. 216 " " blanchâtre à 32 1/2 id. 200 " " bas ordin. à 31 1/2 id.

Les prix sont bien tenus.

Importation de Grains et Graines et autres produits agricoles, au port d'anvers en 1855.

Avoine, 5800 lasts. — Orge, 1630 lasts. — Seigle. — Froment, 645 lasts. — Blé sarrasin, 150 lasts. — Pois, 8 lasts. — Feves, 50 lasts. — Chenevis, 3450 lasts. — Graine de Colza, 1135 lasts. — Grain de lin à battre 2375 lasts. — dito à semer, 31350 barils. — Tourteaux de lin, 150,000 pièces. — Beurre, 10000 barils.

PARIS.

Les marchandises des États-Unis coton etc., qui avaient éprouvées une légère hausse sont en baisse depuis quelques jours. La nouvelle de la médiation de l'Angleterre fait son effet.

Les fonds Espagnols dette active ont montés à la bourse de Paris du 31 décembre parce que les cours Venus de Madrid étaient en hausse. Les fonds français ont monté aussi.

MARCHÉ DE TRIESTE, 15 décembre.

Revue de la semaine.

COTONS. — Les ventes en qualités de Mako vont toujours leur train, et 558 balles se sont vendues dernièrement de 58 à 61 florins. Nous observons que la belle qualité devient chaque jour plus rare. Quoiqu'il y ait divers traités pour les qualités des États-Unis, il paraît cependant qu'il n'y a pas des opérations majeures. Pour les qualités de Smyrne nous nous en rapportons à notre dernier avis. Il y a en ce moment de la recherche sur les macédoines et à des prix plus modérés que

ceux demandés pour les bonnes qualités il y aurait des affaires majeures.

En général ce lainage n'inspire pas une confiance, décidée ce qui dépend des avis que nous recevons des États-Unis et des continuelles oscillations qu'il éprouve sur les principales places.

SUCRES. — Les ventes considérables faites ces jours derniers en sucres blanc du Brésil 1001 grosses caisses Bahia blanc de 25 à 24 fl.; 13) c. et 650 barr. Fernambouc blanc de 25 à 25 1/2 ont donné le courage aux détenteurs, qui veulent aujourd'hui des prix plus élevés, surtout eu égard à la faiblesse de notre dépôt. Celui des sucres moscovades étant assez bien fourni, les prix de cette qualité ne paraissent pas disposés à une augmentation. Il n'en est pas de même du prix des blancs de la Havane, qui paraissent enclins à suivre le mouvement des blancs du Brésil. Les pilés sont toujours bien soutenus; le dépôt en est faible et il y en a peu d'attendu. On pourrait en dire autant des raffinés en pains.

CAFÉS. — Les cafés sont toujours bien soutenus. Les transactions en Rio n'amènent aucun changement dans les prix. Celui de la qualité la plus ordinaire est de 27 florins, et la supérieure ne dépasse pas 35.

POIVRE. — L'arrivée d'un chargement sur le navire américain le Montmouth venu en droiture de Sumatra en 160 rances, a arrêté les opérations qui se faisaient sur cet épice. On attend maintenant l'effet de cette arrivée, et en attendant, on est en observation.

DROGUERIES. — Les gallets sont généralement bien soutenues, attendu les hauts prix que l'on donne à ceux d'origine. La graine de perse est soutenue au prix de 140 florins mais on ne note pas de nombreuses ventes à des prix si élevés.

HUILES. — Notre dépôt est toujours très faible; c'est ce qui fait soutenir les prix des disponibles. Pour celles à livrer il y a moins de demandes que la semaine dernière, et on ne trouverait pas des vendeurs au-dessous des prix pratiqués.

CUIRS. — Ces articles jouissent toujours de la même faveur, quoique pendant cette semaine les transactions n'aient pas été aussi actives que durant la précédente. Les poils de chameau et les pelottes sont vivement demandés et leur prix a obtenu une augmentation.

CÉRÉALES. — Les blés d'Odessa trouvent continuellement des acheteurs et sont bien soutenus, il y a même apparence d'amélioration dans les prix actuels, qui, cette semaine, sont plus forts d'un demi-fl. que ceux de la semaine précédente. Les maïs de Pouille ont aussi obtenu une augmentation de prix, cela a eu lieu aussi dans cette province et dans celle de Romagne.

Les graines oléagineuses sont toujours bien vues.

MARCHÉ DU HAVRE, 30 Décembre.

COTONS. — Dans la même position avec peu de demandes. On cote 25 b. Florides 1-37 1/2. 178 Louisiane de 1-45 à 1-47 1/2 et 75 Géorgie court de 1-55 à 1-56 le tout en coton nouveau plus 88 Ténéssee à 1-5 1/2 et 1-17 1/2. Total 566 b.

CAFÉS. — Le Haïti a été recherché et l'on en a écoulé 1988 sacs dont 1288 sacs bon ordinaire à 70 c. et 500 sacs loyal et marchand attendus par la Jeune-Caroline à 68 3/4.

Nous avons sur place 2,165,400 Lbs. non compris le chargement de l'Ursin.

Le Haïti reste très ferme à 70 c. CANNELLE. — Nos prix ont subi un peu de baisse. On a vendu 55 caisses de Chine marchandise courant à 75, ent.

SALSEPAREILLE. — Nous avons à citer une vente de 8 b. Vera-Cruz à 1-10, ent.

RIZ. — Les achats à livrer continuent, mais sans amélioration dans les prix. — 220 tierçons ont encore été pris à 50 f. sans désignation de riz glacé de la Caroline.

MARCHÉ DE NEW-ORLÉANS. (15 novembre.)

COTON. — Nous avons eu du calme depuis deux jours seulement la demande reprend un peu, plusieurs acheteurs français sont rentrés dans le marché et ont traités environ 5,000 balles dans les prix de 15 1/2 à 16 1/5 pour fair à good fair.

Ces achats ont un peu relevé le courage des détenteurs qui font mine de vouloir tenir plus ferme; mais l'opinion générale ne vient pas à leur appui, surtout si les nouvelles de Liverpool continuent à annoncer de la baisse.

Les arrivages s'élèvent aujourd'hui à 50 mille balles contre 72 mille de l'année dernière.

Le stock actuel est de 22 mille. B.

CHANGE. — Paris, 5 25.

Londres, 8 1/2.

Frêt pour le Havre, 1 1/4 cents.

MARCHÉ DE MARAGNAN. (21 novembre.)

Les dernières nouvelles de Liverpool ont fait baisser le coton sur notre marché. — Le cours qui était de 11000 est tombé en peu de jours à 9600.

— Le change sur Londres est nominal à 50 d. les tireurs manquent.

Table of arrivals and departures from Ostende, including ship names like Union, Dejonge, and destinations like London, Havre, Bordeaux.

Table of arrivals and departures from Rio-Janeiro, including ship names like Zelima, Darlan, and destinations like Marseille, New-York, Maragnan.

Table of arrivals and departures from Nice, including ship names like Gustave, Craoul, and destinations like Marseille, Cette, Montevideo.

Table of arrivals and departures from Adèle-Celina, including ship names like Cornélius Star, Kramer, and destinations like Rotterdam, St-Valery, Rouen.

ANNONCE LITTÉRAIRE.

SOCIÉTÉS DE PARIS, LONDRES ET BRUXELLES, POUR LES PUBLICATIONS LITTÉRAIRES, RUE DE RUYSBROECK, N.º 9, A BRUXELLES.

DICTIONNAIRE

DES

DICTIONNAIRES,

Le nombre de nos Souscripteurs étant devenu beaucoup plus considérable que nous ne nous y étions attendu, nous vous étions obligés de faire remettre sous presse les premières feuilles qui composent la première livraison, et par ce motif la première livraison, au lieu de paraître du 25 au 30 courant ne paraîtra que du 20 au 25 janvier prochain, mais sans remise.

Nous ferons remarquer que nous pouvions fort bien paraître du 25 au 30 courant, ainsi que nous l'avions promis, mais alors nous n'eussions pu servir qu'une partie de nos Souscripteurs, tandis que nous voulons les servir tous à la fois, fin de n'en mécontenter aucun.

Nous annonçons encore, que la première livraison devant être considérée de droit, sinon de fait, comme déjà en vente, tous ceux qui désireront souscrire maintenant ne pourront pas jouir des avantages accordés aux premiers souscripteurs, et seront obligés de payer chaque livraison 55 centimes, et dès la mise en vente de la 2º livraison 60 cent. (14)

THE PARIS LITERARY GAZETTE.

Weekly Repertory of the Belles-Lettres, Arts, Sciences, and Literature of Great Britain, America, and France.

This Journal is published every Tuesday at N.º 34, Rue Notre-Dame-des-Victoires

And by Mr. Amyot, 6, rue de la Paix; and Mr. Baudry, 9, rue du Coq St-Honoré; all letters addressed to the Editor of the Paris Literary Gazette must be post paid, from any part of France or Europe, subscriptions may be transmitted by a draft on Paris, London, which can be procured at most Bankers or Commercial Houses. In France they may be forwarded through the Directeurs des Postes and principal Booksellers.

PRICE OF SUBSCRIPTION:

PARIS, FRANCE. OUT OF FRANCE. SUBSCRIBERS to the LONDON AND PARIS COURIER will pay ten percent less than the public. ADVERTISEMENTS, twelve sous per line of fifty letters.

THE LONDON AND PARIS COURIER

A DAILY ENGLISH JOURNAL WILL APPEAR DEFINITELY At Paris on the 1st January 1836.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT: Pour 1 mois 9 for 1 month. 3 25 3 months. 6 48 6 1 an 95 1 year.

S'adresser à Anvers au bureau du Précurseur, rue Aigre n.º 326.

LE COURRIER DE LONDRES ET DE PARIS

JOURNAL ANGLAIS QUOTIDIEN PARAITRA DEFINITIVEMENT A PARIS LE 1er JANVIER 1836.

Bureau rue des Filles St-Thomas n.º

L'ÉPOQUE OU LES SOIRÉES EUROPÉENNES.

SCIENCES, LITTÉRATURES, HISTOIRES, ARTS, VOYAGES, LEGENDES, FAITS-CURIEUX, ETC.

Les six premières livraisons sont en vente au bureau elles contiennent ce qu'il y a de plus curieux dans la littérature actuelle de l'Europe. L'ÉPOQUE est la plus forte de toutes les revues qui paraissent, et la moins chère. Les principaux rédacteurs sont: MM. de Lamartine, le comte de Corberon, J. A. Juin d'Allas, le comte de Villiers, et MM. Auguis et de Golbery, députés et plusieurs membres de l'Académie de Berlin et des sociétés savantes d'Allemagne, d'Angleterre, etc.

L'ÉPOQUE paraît une fois les mois par série de 200 pages environ, équivalent par la grandeur des pages à un volume de 500 pages. L'ÉPOQUE peut tenir lieu de tous les ouvrages qui paraissent, elle donne des citations de ce qu'ils ont de plus remarquable, analyse le reste. On souscrit à Paris: rue Pierre-Sarrasin, N.º 2, près l'école de Médecine, et à Bruxelles à la Librairie Moderne, Montagne de la Cour, N.º 2, et à son dépôt rue de l'Évêque, N.º 40.

Le prix de L'ÉPOQUE est pour un an, 50 fr. pour Paris; 55 fr. pour la province; 45 fr. pour toute la Belgique. (Aff. anchr). Pour six mois 16-18 et 24 francs.

Cette souscription concourt aux primes de 200, 300 et 500 francs de la Librairie Moderne.

INSTITUT

ORTHOPÉDIQUE DE PARIS

AU CHATEAU DE LA MUETTE A PASSEY,

Près du bois de Boulogne. Dirigé par MM. les Docteurs PRAVAZ et JULES GUÉRIN.

Cet établissement est destiné au traitement des difformités de la taille et des membres chez les personnes des deux sexes.

Une méthode de traitement que l'Académie Royale de Médecine a reconnue supérieure à toutes celles imaginées, jusqu'alors; de nombreuses guérisons constatées par les premiers médecins de Paris, un système d'éducation positive composée des notions les plus utiles à acquérir; une excellente discipline morale et religieuse. Tels sont les titres qui ont acquis des suffrages unanimes à l'Institut Orthopédique de Paris.

Quarante arpens de parc et de jardins entourant deux corps de logis placés à une grande distance l'un de l'autre et disposés pour complète séparation des deux sexes. A cette réunion d'avantages, l'établissement de MM. Pravaz et Jules Guérin joint encore celui d'être à la portée de toutes les fortunes.

GRAND MAGASIN DIT WESTMALLEN,

SITUÉ MARCHÉ AUX BŒUFS, A VENDRE OU A LOUER PRÉSENTEMENT. S'adresser Rempart des Chats, sect. 2 N.º 1385. (3)

BOURSE D'ANVERS. — DU 2 JANVIER.

Table of exchange rates for Anvers, listing various currencies and their values.

Petite rue de la Bourse, 2 1/2 heures.

Ardoins 31 1/2 A. — Ancienne différée 19 1/4 A. — Nouvelle différée. — Dette Passive 16 1/4 A.

BOURSE D'AMSTERDAM. — DU 1er JANVIER.

Table of exchange rates for Amsterdam, listing various currencies and their values.

BOURSE DE PARIS. — DU 31 DÉCEMBRE.

Table of exchange rates for Paris, listing various currencies and their values.

CHANGES. — LONDRES, LE 31 DÉCEMBRE.

Table of exchange rates for London, listing various currencies and their values.

CHANGES. — PARIS; LE 31 DÉCEMBRE.

Table of exchange rates for Paris, listing various currencies and their values.

CHANGES. — AMSTERDAM, LE 31 DÉCEMBRE.

Table of exchange rates for Amsterdam, listing various currencies and their values.

CHANGES. — ANVERS, LE 2 JANVIER.

Table of exchange rates for Anvers, listing various currencies and their values.

IMPRIMERIE DE DEWEVER FRÈRES, RUE AIGRE, N.º 5